



# imagine **Demain**

Bimensuel togolais d'information générale | N°0026 Jeudi 22 avril 2021

EDITION SPECIALE

Dossier

## Bénin : les clés d'une affaire politique

- Reckya Madougou serait détenue dans de mauvaises conditions.
- Ce qu'elle a déclaré juste avant son arrestation.
- **Me Sadikou ALAO** : « Le seul tort de Reckya Madougou, c'est d'avoir accepté d'être la candidate du parti Les Démocrates »  
(Entretien exclusif)



Page 4

### Actualité

**Le HCEJ est une nouvelle chance pour la jeunesse P.2**



**Le digital pour promouvoir les ambitions de la jeunesse P.3**



Site web officiel de la jeunesse  
**« Leleng »** : plateforme de services aux jeunes  
(système automatisé des services aux jeunes)



## ALLER A L'ESSENTIEL

republicoftogo.com

# Le HCEJ est une nouvelle chance pour la jeunesse

*La session inaugurale du Haut conseil pour l'emploi des jeunes(HCEJ) s'est tenue à Lomé la semaine dernière. Une autre dynamique est ainsi enclenchée en faveur de la promotion de l'emploi des jeunes.*

Le premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé a présidé, le 13 avril dernier à l'Hôtel 2 Février à Lomé, la session inaugurale du Haut conseil pour l'emploi des jeunes(HCEJ), placée sous le thème

création de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes émanait de la volonté politique du Gouvernement Togolais de trouver des solutions holistiques, intégrées, cohérentes, tirant profit des potentialités de notre pays », a rappelé

session, organisées du 19 au 25 janvier 2021 dans les cinq régions du Togo, qu'a eu lieu cette première session du Haut conseil pour l'emploi des jeunes. Les rencontres régionales ont permis de recueillir les perceptions des

jeunes.gouv.tg, et de l'application mobile « Leleng » (joie en Kabyè), des plateformes dédiées à la jeunesse.

Le Haut conseil pour l'emploi des jeunes a pour missions de veiller au respect des orientations générales

Covid-19, les données ont changé. Les modes de délivrance des services aux jeunes doivent également changer, et nécessitent de nouvelles approches pour faire face à la demande croissante de création de nouveaux emplois pour répondre aux attentes de notre jeunesse », a déclaré la Ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, Myriam Dossou-

meilleurs enseignements des initiatives et dispositifs existants », car, ajoute-t-elle, « des mécanismes existent mais ils sont épars, ce qu'il faut corriger, pour plus d'efficacité et d'impact ».

Elle souhaite « la définition d'une stratégie innovante pour amplifier la création d'emplois dans les principaux secteurs de croissance identifiés dans la feuille de route



**Session inaugurale du HCEJ**



**Photo de famille à la fin du HCEJ**

« Entreprises jeunes du 21ème siècle dans les tourbillons de la Covid-19 ». C'était en présence des membres du gouvernement et du corps diplomatique, des représentants des organisations internationales et des organisations du secteur privé, des représentants de la société civile et des partenaires du Gouvernement.

Le HCEJ est l'organe central de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes. « La

le premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé.« Il s'agissait de mettre en place une instance regroupant les décideurs, des acteurs du secteur privé et de la société civile. Un instrument de concertation dont la mission était de définir et d'améliorer les politiques les politiques d'emploi des jeunes dans un cadre partenarial structuré et inclusif », a-t-elle précisé.

C'est à la suite des activités régionales pré-

bénéficiaires des programmes et projets soutenant l'emploi des jeunes, d'identifier et d'apprécier les besoins spécifiques par région afin de proposer une stratégie de préservation des emplois existants. La session inaugurale, qui se veut aussi un cadre d'échange et de partage d'expérience entre les acteurs multisectoriels intervenant dans la promotion de l'emploi des jeunes, a vu le lancement des travaux des pôles thématiques et du site internet [www.](http://www.)

de l'Etat en matière d'emploi des jeunes, d'apprécier les stratégies proposées par le secrétariat permanent de la coalition, d'étudier et proposer à l'endroit du gouvernement et des partenaires des orientations nécessaires et des cibles nouvelles, en vue d'assurer une meilleure efficacité de la coalition et d'approuver le rapport de sélection des partenaires stratégiques et les programmes d'activités. « Aujourd'hui, avec la pandémie de la

d'Almeida.« C'est donc à juste titre que la tenue de la présente session du Haut conseil, vient à point nommé pour nous lancer dans le sens des ambitions fixées dans la feuille de route gouvernementale (2020-2025) », a-t-elle souligné. Pour donner plus d'opportunités aux jeunes, Victoire Tomégah-Dogbé pense à « la mise en place d'un mécanisme financier intégré et consolidé permettant de répondre plus efficacement aux besoins des jeunes en tirant les

gouvernementale, et la mise en place des mécanismes susceptibles de faciliter l'intégration d'une proportion importante de jeunes dans ces secteurs, sans exclusion aucune ». Aussi envisage-t-elle « la mise en place de modalités opérationnelles pour renforcer l'efficacité, la proactivité de la formation professionnelle pour maintenir une passerelle permanente avec le marché de l'emploi ».

# Le digital pour promouvoir les ambitions de la jeunesse

Le gouvernement togolais, lors de la session inaugurale du Haut conseil pour l'emploi des jeunes, placée sous le thème « Entreprises jeunes du 21ème siècle dans les tourbillons de la covid-19 », a officiellement lancé la plateforme « Leleng », une application mobile, et le site internet [www.jeunestogolais.gov.tg](http://www.jeunestogolais.gov.tg), tous deux dédiés à la jeunesse.

Conscientes du problème de chômage auxquels sont confrontés les jeunes, les autorités togolaises ont mis en place plusieurs mécanismes et structures afin de lutter contre ce fléau. Le dernier en date est l'application « Leleng », facilement téléchargeable, qui propose aux visiteurs diverses opportunités.

On retrouve sur le site web, de même que sur l'application mobile, de nombreuses opportunités comme le volontariat et les stages, qui sont des missions citoyennes de 6 à 12 mois permettant aux jeunes, de se rendre utiles et de développer de nouvelles compétences.

Les plateformes proposent également des informations sur des offres d'emplois dans divers secteurs soigneusement sélectionnés par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Outre ces diverses opportunités, on y trouve des offres de formations, en vue d'acquérir de nouvelles compétences, et les mécanismes de promotion



Illustration: capture d'écran

de l'entrepreneuriat.

suite un e-mail.

Par ailleurs, les employeurs ont aussi la possibilité de poster leur offre d'emplois pour recruter, en partenariat avec l'ANPE, les meilleurs profils pour le poste recherché. Pour y accéder, il suffit simplement de s'inscrire sur la première page ouverte en donnant ses nom et prénoms, et en-

**Eyram AKAKPO**

## BENIN: LES CLES D'UNE AFFAIRE POLITIQUE

# Reckya Madougou serait détenue dans de mauvaises conditions

Les avocats de Reckya Madougou sont montés au créneau, mi-mars, pour dénoncer les conditions d'incarcération de leur cliente.

Les avocats de l'ancienne ministre de la justice du Bénin, Reckya Madougou, s'est, au cours d'une conférence de presse le 17 mars, montré très préoccupé des conditions de détention de leur cliente à la prison civile d'Akpro-Missérété.

« L'heure est grave (...) la vie de Reckya est en danger », s'est plaint Me Sadikou Alao, conseil de Reckya Madougou.

Les avocats relatent que Reckya Madougou n'a toujours pas vu ses enfants encore mineurs depuis le 5 mars où elle a été déposée à la prison.

Il déplore aussi, le nombre de visite qui est restreint de cinq à trois jours par semaine pour sa maman, et dont la durée ne va pas au-delà de cinq minutes. A en croire les avocats, leur cliente se plaint des problèmes de santé et est empêchée de discuter sereinement avec eux, puisqu'elle est placée sous vidéo-surveillance.

Ils estiment que la détention de l'ex ministre ne peut pas se poursuivre dans ces conditions. Les avocats invitent, par conséquent, les représentations diplomatiques et les organisations des Nations Unies au Bénin à constater les conditions de

détention de Reckya Madougou.

Recalée aux élections du 11 avril au Bénin, Reckya Madougou est accusée de financement de terrorisme. L'opposition, au cours d'un meeting à Parakou le 7 mars, avait exigé sa libération.

« Reckya Madougou n'est pas une terroriste. Elle n'est rentrée au pays que pour se mettre au service de son pays », a déclaré Joël Aïvo, lui-même détenu depuis mi-avril à la prison civile d'Akpro-Missérété.

**Eyram Akakpo**



**IMAGINE DEMAIN**

Bimensuel togolais d'information générale  
Récipissé N° 0574/26/07/18/HAAC du 26 juillet 2018

**Directeur de publication:**  
Tété B. MENSAH-BOBOE  
[boboesejoseph@gmail.com](mailto:boboesejoseph@gmail.com)

**Comité de Rédaction:**  
Mensah-Boboé Tété  
Codjo Kokou  
Eyram AKAKPO

**Service commercial:**  
(+228) 70353590 /  
93231786 / 79483748

**Mise en page**  
Denis TANGO  
+228 93608443

**Imprimerie**  
DIRECT PRINT  
Quartier Didjolé

**Distribution**  
DAMALI Kossi

Tirage: 1000 exemplaires)

**Contacts**  
Avepozo Ibomonou  
Tél: (+228) 70353590 / 93231786  
E-mail: [imaginedemain@yahoo.fr](mailto:imaginedemain@yahoo.fr)

## BENIN: LES CLES D'UNE AFFAIRE POLITIQUE

# Reckya Madougou : Ce qu'elle a déclaré juste avant son arrestation

*Candidate recalée du parti "Les Démocrates", Reckya Madougou qui promettait se battre pour la démocratie « jusqu'au bout », avait dénoncé au cours d'un meeting, une machination ourdie contre son parti, et martelé être prête à aller en prison, prédisant ainsi son arrestation intervenue au moment où elle retournait chez elle à Cotonou.*

Elle animait ce meeting à Porto-Novo, capitale administrative du Bénin, le mercredi 03 mars, aux côtés de Frédéric Joël Aïvo, candidat du Front pour la Restauration de la Démocratie (FRD). Tous deux avaient vu leur dossier à l'élection présidentielle du 11 avril, invalidé par la Commission électorale et par la Cour constitutionnelle.

Face à plusieurs dizaines de militants de l'opposition, l'ancienne ministre béninoise de la justice a avoué ne pas comprendre ce qui arrivait au pouvoir béninois depuis que « les Démocrates » l'ont désignée comme leur candidate. « Tous les jours, ils m'intimident, ils me menacent, ils m'injurient. Ils m'envoient leurs guignols de députés, ils envoient leurs guignols de maires. Ils n'arrêtent pas de raconter leurs élucubrations », s'est-elle indignée.

En dépit de ces menaces, la candidate recalée a dit croire que la démocratie pour laquelle les béninois se sont battus ne chavirerait pas.

« Ce régime pense que sa ruse peut embarquer tout le monde dans le

déluge. Ils n'ont jamais imaginé un seul instant que pendant qu'ils se maient la zizanie entre

admiraient votre parcours, vous félicitaient quelques semaines plus tôt, découvrent subite-

la justice aux ordres qui invente, qui passe toutes ces journées à calomnier, à monter des affabula-

écoute un détenu pendant une semaine. Il n'a jamais été question d'association de malfaiteurs, ni de terrorisme.

Au contraire. On pose des questions mais on ne trouve rien. On le

Et de conclure : « En vérité, ils agitent la peur derrière nous. En vérité, ils agitent des manipulations. En vérité, ils nous poussent aux soubresauts possibles. Mais, ce qu'ils ignorent, il y a toujours quelques per-



© photo: republicoftogo.com

**Reckya Madougou prédisait son arrestation**

nous, que pendant qu'ils essayaient de nous tirer à gauche à droite, Joël Aïvo et moi, on se parlait », a-t-elle déclaré. Selon Reckya Madougou, vous avez beau avoir un parcours professionnel linéaire, dès lors que vous devenez opposant au Bénin ou candidat face au régime du président Talon, vous devenez subitement un terroriste. « Ceux-là même qui magnifiaient,

ment en vous des actes de terroristes », a-t-elle fait remarquer. « Je les attends. Qu'ils viennent me chercher ! », a-t-elle lancé. « Parce que c'est eux les terroristes politiques. C'est eux qui terrorisent leur peuple. C'est eux qui nous terrorisent. Alors, les terroristes ce n'est pas dans nos rangs ! Ce ne sont pas les honnêtes citoyens que ces juges de la CRIET et autres,

tions grotesques contre des honnêtes citoyens. Chacun d'entre vous, préparez-vous à être leur prisonnier. Nous serons leur prisonnier pour délivrer ce pays s'il le faut. Mais, nous irons jusqu'au bout ».

« Le parti Les Démocrates subit des assauts incroyables, a-t-elle continué. Nous sommes à trois interpellations au sein du parti (...) On

présente une semaine après, auprès du procureur spécial de la CRIET et subitement, sorti de son imagination fertile à laquelle les béninois sont maintenant préparés, qu'il s'agirait d'association de malfaiteurs et de terrorisme. On les attend. Joël Aïvo, prépare-toi. Bientôt tu seras aussi mon co-terroriste. Et nous les co-terroristes iront déloger les terroristes politiques. »

sonnes que Dieu désigne et choisit pour affronter même les plus puissants bulldozers. C'est ce qui est en train de se passer. Rassurez-vous, je peux sortir d'ici, qu'ils m'attendent, qu'ils me prennent. Mais, je sais que vous allez continuer le combat ».

**Eyram Akakpo**

## BENIN: LES CLES D'UNE AFFAIRE POLITIQUE

# Entretien exclusif: « Le seul tort de Reckya Madougou, c'est d'avoir accepté d'être la candidate du parti Les Démocrates » : Me Sadikou ALAO, avocat de Reckya MADOUGOU.



*Me Sadikou ALAO est membre du collège d'avocats conseils de l'ancienne ministre béninoise de la justice, Reckya Madouou, inculpée pour « financement du terrorisme » par la Cour de Répression des Infractions Economique et du Terrorisme (CRIET) et en détention provisoire depuis le 05 mars. De son état, Me ALAO est avocat au barreau du Bénin, depuis 1974, et devant le TPIR (Tribunal Pénal International pour le Rwanda) et la Cour Pénale Internationale. Il est également le président du Groupe d'Etude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement Economique et Social en Afrique (GERDESS-Afrique) et de l'Association béninoise d'études stratégiques (ABESS), et ancien Conseiller juridique général adjoint de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il a accordé, fin mars dernier, un entretien exclusif à « Imagine Demain ». Lecture.*

### Imagine Demain :

Que reproche la Justice béninoise à Reckya Madougou ?

### Me Sadikou ALAO :

Les conditions dans lesquelles le reproche est formulé sont un peu ambiguës. Mais, grosso modo, le procureur a dit qu'elle aurait donné de l'argent à un monsieur (Georges Sacca, ndlr) qui est son parent et que ce dernier en aurait remis une partie à un autre monsieur (Ibrahim Mama Touré, ndlr) qui est un militaire à la retraite, dans le but d'assassiner une personnalité politique, en l'occurrence l'honorable Gbadamassi, qui est un membre du Parlement. Et, au cours de l'enterrement de ce dernier, le même tueur devrait liquider un autre politicien, un ancien maire qui occupe actuellement le poste de maire adjoint. Ce faisant, il y aurait la perturbation du

processus électoral, donc une action de terrorisme, et que ce terrorisme est un crime qui est de la compétence de la CRIET.

### Quelle est la ligne de défense de Reckya Madougou ?

Cette accusation, en elle-même, n'a rien de substantiel. Parce que, d'une part, si Reckya Madougou a donné de l'argent à son cousin pour la mobilisation des militants du parti « Les Démocrates », 15 millions de francs CFA d'après ce qui est dit et reconnu par son cousin, ce dernier n'a remis à cette personne qui s'accuse, que 1 million de francs suite à une demande qu'il lui adressait depuis très longtemps de l'aider. Donc, la somme remise par le cousin de Reckya Madougou à l'ancien officier de l'armée ne peut pas être rattachée aux 15 millions que le cousin

a reçus pour la mobilisation des militants du parti « Les Démocrates ». D'ailleurs, celui qui a reçu le million dit qu'il n'a jamais rencontré de sa vie Reckya Madougou et qu'il ne la connaît pas. Donc, il n'y a pas aucun lien entre le présumé criminel, puisqu'il s'accuse lui-même, et Reckya Madougou, autant qu'entre la somme remise par Reckya Madougou à son cousin et le million reçu par le monsieur.

Mais en connaissance de cause, Reckya Madougou ne connaît pas le présumé criminel. Les personnalités qu'on « devrait assassiner » étaient venues à Lomé proposer leur service à Reckya Madougou pour lui marchander leur parrainage. Ils l'ont reconnu eux-mêmes au cours d'une conférence de presse.

En vertu de quoi sont-ils

allés jusqu'à Lomé chercher Reckya Madougou ? Qui leur a indiqué le domicile de Reckya Madougou ? Et pour quel ordre du jour ? Si vous voyez le dossier, vous comprendrez que c'est un dossier abracadabrantesque qui ne repose sur rien. Et le monsieur qui dit qu'il est venu à Lomé et que maintenant on veut l'assassiner, est bien connu pour ses magouilles politiques. Il a cette notoriété publique depuis des régimes. Donc, s'il y a quelqu'un à suspecter, et en faire crise de confiance, c'est bien vrai ce monsieur. Il a d'ailleurs organisée une conférence de presse connue de tous. C'est comme si le vice volait au secours de la vertu. Ainsi, les accusations, à première vue, ne tiennent pas puisqu'elles ne sont pas fondées sur une base légale. Donc, ces accusations ne peuvent tenir devant aucun tribunal

sérieux. Mais le problème, avons-nous affaire à une cour qui respecte le droit des juridictions et non son propre droit ? Est-ce que nous avons affaire à une cour qui a été établie légalement ? Est-ce que nous avons affaire à une cour devant laquelle on peut se défendre et espérer obtenir un résultat probant ? La CRIET n'est pas une juridiction de ce genre.

### Pourrez-vous nous parler de la CRIET ?

La CRIET n'est pas une juridiction au sens juridique du terme puisqu'elle ne respecte aucune règle fondamentale du droit pénal. La CRIET ne reconnaît pas l'autorité de la chose jugée. Les dossiers qui ont été jugés depuis dix, vingt ans, peuvent faire l'objet d'un nouveau jugement sous les ordres du Président (Patrice Talon, ndlr). Du coup, même en étant acquitté devant une juridiction ordinaire, on peut vous condamner devant la CRIET. Et, même après avoir été condamné par la CRIET, même à dix ou vingt ans de prison, le Président peut choisir vous libérer pour bonne conduite, au mépris de

tous les textes. Les collaborateurs d'un prétendu accusé, parce que c'est eux qui sont visés seront gardés en prison au moment où l'auteur principal est mis en liberté.

Cette juridiction ne connaît même pas le double degré de juridiction. Parce qu'elle juge définitivement alors que nous avons une hiérarchie. Quand les gens se pourvoient en cassation comme prévus par les textes, la CRIET ne transmet pas les dossiers à la cour de cassation. Lorsque les tribunaux et les instances onusiennes les ont interpellés, ils ont créé à l'intérieur de la même cour, la CRIET, une chambre d'appel. Quand on les a interpellés que les juges au premier degré, ne pouvaient pas se transformer en juges d'appel, ils ont dit non, que cela se fait à la CPI. Mais ils oublient que la CPI n'est pas conçue comme une juridiction nationale. La CPI est conçue comme une administration de justice internationale et le Président de la CPI ne siège jamais. C'est un administrateur. Donc, il a fait, au niveau de la CPI, qui est une juridiction globale,

**BENIN: LES CLES D'UNE AFFAIRE POLITIQUE**

# « Le seul tort de Reckya Madougou, c'est d'avoir accepté d'être la

# candidate du parti Les Démocrates »:

Me Sadikou ALAO, avocat de Reckya MADOUGOU. **Suite**

une chambre de première instance et une chambre d'appel. Mais lui, en tant qu'administrateur général du système, ne siège jamais. Je suis un avocat à la CPI, au TPIR, et je suis un criminologue et un pénaliste international bien connu. Au lieu de comprendre comment les systèmes ont été créés, ils ont seulement voulu jeté de la poudre aux yeux. A la CRIET, on compose une chambre d'appel à partir des mêmes juges, et le Procureur spécial et tous les juges restent en première et en seconde instance, c'est-à-dire en appel. Ils ont voulu imiter mais, sachant que les africains ne comprennent pas très bien les systèmes juridiques, ils ont voulu faire de la poudre aux yeux.

## **Selon vous, pourquoi les conditions de détention de Reckya Madougou sont dures ?**

Reckya Madougou n'est coupable de rien de répréhensible. Reckya Madougou n'a commis aucune infraction à la loi pénale, qu'il s'agisse d'un délit ou d'un crime. Rien. Le seul tort de Reckya Madougou, c'est d'abord, avoir voulu et accepté d'être la candidate du parti « Les Démocrates ». Ensuite, c'est d'être soupçonnée de venir au Bénin avec un pactole consistant pour alimenter l'opposition. Laquelle opposition a été asséchée financièrement depuis cinq ans. Ce qui explique pourquoi

Reckya Madougou est toujours détenue. Elle est soupçonnée d'être venue avec beaucoup d'argent issus de ses relations et de son carnet d'adresses. C'est pour ça qu'au moment de son arrestation, on s'est acharné à fouiller partout chez elle. Fouiller, minutieusement, méticuleusement, espérant trouver le pactole. Mais à partir du moment où on n'a pas trouvé le pactole, puisque ce qui les (régimes de Patrice Talon, ndlr) intéresse, c'est de l'empêcher de financer l'opposition, il reste à la museler, qu'elle ne soit en contact avec personne au point de pouvoir indiquer où se trouve le pactole qui alimenterait l'opposition. C'est pour cela qu'ils doivent lui empêcher tout contact afin que l'opposition n'ait pas les moyens de sa politique pendant cette période cruciale. Pour que l'opposition ne puisse pas avoir de quoi motiver ses militants et empêcher le processus électoral, qu'ils envisageaient un coup K.O, de se réaliser. Donc, logiquement, quand ils vont finir d'accomplir leur forfait, ils vont relâcher l'étau autour de Reckya. Si elle est vivante, si les mesures qu'ils ont prises n'entraînent pas son empoisonnement. Puisqu'ils n'ont plus aucune raison de vouloir resserrer l'étau autour d'elle. Ils ont pris des mesures qui peuvent être lourdes de conséquences : qu'elle ne puisse pas recevoir de la nourriture de ses parents

et qu'on permette à sa mère de la voir seulement trois jours sur sept juste cinq minutes. Ces conditions créent beaucoup de problèmes. Nous avons connu des gens qui sont restés dans ces conditions de détention et qui ont fini par mourir à leur sortie et que, beaucoup soupçonnaient d'être empoisonnés pendant leur détention. On craint le pire si elle ne peut pas manger de la nourriture venant d'une personne en qui elle a confiance, et que, pendant quatre jours, elle ne reçoit pas à manger et qu'elle n'ait aucune possibilité de conserver une nourriture quelconque, surtout qu'on l'a mise dans une cellule avec cinq autres personnes. Alors que cette prison ne recevait pas de femmes, on a fait venir quelques jours avant, précipitamment, quelques femmes dont certaines sont soupçonnées d'être des agents de renseignements. C'est ce qui fait rugir les gens que, si on voulait la trahir, on ne s'y prendrait pas autrement.

## **La prison où est détenue Reckya Madougou ne recevait elle pas de femme avant ?**

Non. Je connais la prison puisque les détenus internationaux du Rwanda y sont. C'est à cause d'eux que les Nations Unies ont construit la prison.

## **A quoi doit-on s'attendre par la suite dans cette affaire ?**

Si elle est vivante et ne se laisse pas empoisonner, une fois que l'objectif aurait été atteint et que l'opposition aurait été bien privée des ressources que Reckya Madougou est susceptible de lui apporter, l'affaire va se dégonfler d'elle-même. C'est une affaire ratée dès le départ, elle ne contient rien.

## **Où en est l'affaire ?**

Ils ne sont pas pressés de l'entendre. Ils ne programment rien.

## **Est-ce que le procureur a déjà entendue Reckya Madougou ?**

Le procureur ne l'a pas entendue. Il a réuni les trois, les deux messieurs et Reckya Madougou, pour leur demander leur version de la situation. C'est là que le monsieur a dit qu'il ne connaît pas Reckya, qu'il ne l'a jamais rencontrée mais que ce monsieur qui est son parent lui a remis une telle somme pour semer le désordre, pour tuer. L'autre dit : « Je vous ai remis de l'argent que vous me demandiez depuis. Je vous ai remis une telle somme. Qu'est-ce que cela a à voir ? ». Reckya dit ne rien comprendre, qu'elle est militante de l'opposition, qu'elle doit mobiliser ses troupes et qu'elle a chargé son cousin de s'en occuper sur toute l'étendue du territoire. « J'ai remis une telle somme. Ce qui est tout à fait légal. On ne peut pas me reprocher de remettre de l'argent à mon cousin pour la mobilisation de nos mili-

tants, surtout que je continue à réclamer que je dois être candidate et qu'on ne peut pas m'exclure dans mon pays. C'est tout. » Le procureur leur a dit qu'ils rencontreraient la commission des libertés. Quelques minutes plus tard, elle est placée sous mandat de dépôt. Depuis, rien. Si c'était une affaire sérieuse, on dirait que les enquêtes continuent. On ne l'a plus jamais interrogée. Mais le monsieur qui dit qu'on l'a chargé de tuer a toutes les facilités. Il va, il fume, il rencontre tous ses visiteurs. Voyez-vous la différence de traitement ?

## **Il y a eu une campagne de dénigrement contre Reckya Madougou de la part de certains activistes au Togo. Comment peut-on expliquer cela ?**

Tout le monde est assez mûr pour comprendre que Reckya Madougou travaillait au Togo comme une panafricaine. Ce que tous les Africains ont le droit de faire. Mais les contradictions entre nos peuples sont telles que ceux qui combattent un régime au Togo voient nécessairement d'un mauvais œil, une personne venant servir techniquement le même régime. La même chose se passerait au Bénin que ce serait interprété, vu de la même façon. On ne voit pas l'opportunité technique, mais on voit la démarche politique. Ce qui est de bonne guerre. Au mo-

ment où Reckya Madougou est venue au Bénin où les gens du régime au Bénin faisaient tout pour la dissuader d'être candidate parce qu'elle avait de bonnes relations avec le régime, puisque c'est elle qui a fait en sorte que le Président de la République (Patrice Talon) regagne le Bénin et qu'il y ait la réconciliation avec Yayi Boni, donc ses relations avec le Président de la République sont indiscutablement bonnes jusqu'à ce qu'elle se soit portée candidate. Les manigances sont nées. Elles ne sont pas nées au Togo mais au Bénin pour inciter les Togolais à la caricaturer. Comme au Togo, il y a une opposition qui est prête à critiquer ce genre de choses, ça a été trop facile de faire des montages, de dire qu'elle s'en va servir un régime dont le peuple togolais se plaint et veut venir au Bénin comme candidate des Démocrates, pour quelle démocratie ? C'est très facile de la démolir sur ce plan mais c'est de la stratégie politique. Cependant, lorsqu'on veut aborder ce sujet, il faut s'élever un peu et considérer que tous nos pays méritent la démocratie et que quelque chose doit être fait pour que nos pays soient démocratiques, et non nous cantonner dans des activités ou des comportements chauvinistes où les Togolais se croient différents des Béninois et vice versa.

**Propos recueillis par Joseph Mensah-Boboe**

BENIN: LES CLES D'UNE AFFAIRE POLITIQUE

# CRIET : Echanges vifs entre le magistrat Essowè et le ministre de la justice

*Le magistrat Essowè Batamoussi affirme avoir subi des pressions des autorités dans des affaires dont celle de Reckya Madougou. Séverin Quenum, le ministre de la Justice et de la législation, réplique que «les juges sont indépendants».*

Le désormais ex-juge de la Chambre des libertés de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) au Bénin, Essowè Batamoussi, a quitté ses fonctions et s'est enfui du Bénin, quelques jours avant le scrutin présidentiel, pour dit-il avoir subi des pressions dans l'affaire Reckya Madougou. Reçu dans l'émission Afrique Matin sur la Radio France internationale (RFI), le lundi

05 avril, Essowè Batamoussi a remis en question l'indépendance de la CRIET.

« Le juge que je suis n'est pas indépendant comme cela se devait d'être (...) Ce n'était pas la première fois. Il y a eu pas mal de dossiers où nous avons reçu les instructions de la chancellerie ».

Essowè Batamoussi a, par ailleurs, déclaré que toutes les décisions qu'ils ont eu à prendre, l'ont été sous pression. Il cite la dernière qui

a vu le placement de Reckya Madougou en détention.

Dans ce dossier, « nous avons été donc sollicités par la chancellerie, car le dossier ne comportait aucun élément qui pouvait nous décider à la mettre en détention », a-t-il affirmé.

Il a indiqué que son objectif était d'aider ses collègues à agir de leur propre gré.

« Je ne suis pas politicien et moi je ne parle que de ma maison

Justice. Ce que je dénonce, c'est pour aider un tant soit peu les collègues qui y sont actuellement et qui sont sous pression, et amener le peuple à savoir qu'ils n'agissent pas de leur propre gré et qu'ils ont la pression du pouvoir et essayer de nous comprendre », a-t-il expliqué.

La réaction du ministre de la Justice, Séverin Quenum, ne s'est pas fait attendre. Le même jour, il est intervenu sur RFI pour rejeter les accusations

de pressions exercées sur les juges en disant que « la déclaration du juge est une déclaration orientée. Il n'y a pas d'instructions données, il n'était même pas nécessaire de donner des instructions. De quelles instructions a-t-on besoin de donner dans un dossier de financement de terrorisme ? Les juges sont indépendants et ne sont soumis qu'à l'autorité de la loi ».

« Ce magistrat, je ne le connais pas. Je ne lui ai jamais parlé bien qu'étant garde des Sceaux qu'il met en cause », a-t-il ironisé avant de préciser : « Vous savez que Reckya Madougou est une alliée politique de l'opposition radicale. Elle a juré partout que l'élection du 11 avril n'aurait pas lieu et qu'elle provoquerait une insurrection destinée à mettre un terme au mandat du Président en exercice ».

La CRIET est une cour spéciale créée par le pouvoir de Patrice Talon. Le Juge Essowè Batamoussi y est arrivé en février 2019, suite à un décret présidentiel. Selon la télévision France 24, M. Batamoussi est décrit par l'un de ses collègues comme « rigoureux et très exigeant ».

**Eyram Akakpo**



**OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES**

**Payez vos Impôts en ligne**  
via

**<https://e-services.otr.tg/>**





**D-MAX**

Le confort tout terrain



**MU-X**

Futur voiture, futur voyage

## NOS OFFRES COMPRENNENT

- ✓ Les solutions de financement
- ✓ Les Offres de reprise
- ✓ La Garantie constructeur
- ✓ Les Entretien adaptés
- ✓ Les pièces de rechange et tout accessoires automobiles

Nous libérons votre mobilité

## Trucks for life



4x2 HEAVY-DUTY FORWARD CONTROL TRACTOR UNIT

**EXR**

Tractor GVM 20,000kg  
GCM 42,000kg/45,000kg



Coupler (5th wheel) : option

6x4 HEAVY-DUTY FORWARD CONTROL TRACTOR UNIT

**EXZ**

Tractor GVM 33,000kg  
GCM 60,000kg



Coupler (5th wheel) : option

## NOS OFFRES COMPRENNENT

- ✓ Les solutions de financement
- ✓ La Garantie constructeur
- ✓ Les Entretien adaptés
- ✓ Les pièces de rechange et tout accessoires automobiles

Nous libérons votre mobilité